

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CLEDER
28 avril 2026**

Date de convocation :16/04/2026

Date d'affichage :16/04/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 27

Votants : 27

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit avril, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CLEDER, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Frank COCAIGN, Maire

Présents : L'ensemble des conseillers municipaux : Frank COCAIGN – Sophie AUTRET – Eric LE DUFF – Stéphanie DOUGUET – Marlène ILHEU – Grégory HELLIO - Paul GOARANT - Olivier LE BIHAN – Vanessa MAILLET – Anaïs XAVIER – Julien LE BRUN – Jean-Michel BRIS - Natalia DELACOURCELLE — Lisa KERBRAT – André MILIN – Isabelle BLOCH – Sébastien LE LEZ – Aurélie RIOU — Jean-François SALAUN – Sylviane LETTY - Philippe BOREL – Laura MILIN – Jean-Claude LE BOULC'H – Sandra PAUGAM – Charles de KERMENGUY – Gerda BOLTON-DE BIE – Georges LE STUM

à l'exception de : - - - -

Procurations :

Marlène ILHEU pour Jean-Michel BRIS (à partir de 19h30)

Sébastien LE LEZ pour Julien LE BRUN

Isabelle BLOCH a été élue secrétaire de séance.

1-1 1 Vote du Compte Unique Financier (CFU) Commune 2025

Depuis 2024, les écritures comptables de la Communes et celles de la Trésorerie sont synthétisées dans un document unique : le CFU, qui remplace le Compte de Gestion du comptable et le Compte Administratif de l'ordonnateur, traditionnellement votés pour approuver les comptes de la Collectivité.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 1612-12,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 27 mars 2025 approuvant le Budget Primitif 2025 ainsi que les décisions modificatives de l'exercice,

Après l'exposé de Stéphanie DOUGUET, Adjointe aux Finances, à l'Assemblée sur les conditions d'exécution du budget, le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal siège sous la présidence de Sophie AUTRET, 1^{ère} Adjointe, afin de procéder au vote.

Ces résultats peuvent être présentés selon le tableau qui suit :



Envoyé en préfecture le 04/05/2026

Reçu en préfecture le 04/05/2026

Publié le

ID : 029-212900302-20260428-CM2026004111-BF

		DEPENSES	
Réalisations 2025	Fonctionnement	3 700 926,47 €	3 947 329,91 €
	Investissement	1 618 874,68 €	1 313 407,00 €
Résultat 2025	Fonctionnement		+246 403,44 €
	Investissement	-305 467,68 €	

Restes à réaliser	Investissement	181 438,91 €	215 000,00 €
Report N-1	Fonctionnement		
	Investissement		+ 72 709,45 €
Résultat cumulé	Investissement	-232 758,23 €	
	Fonctionnement		+ 246 403,44 €

Après en avoir délibéré, le Conseil, approuve, par 26 voix pour (le Maire ne prenant pas part au vote), le CFU Commune pour l'exercice 2025.



Fait à CLEDER, le 29/04/ 2026
Pour extrait certifié conforme

Frank COCAIGN
Maire de CLEDER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de RENNES – 3 Contour de la Motte – dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication

